

COMMUNAUTE DE COMMUNES

« FORETS, LACS, TERRES EN CHAMPAGNE »

Tel : 03 25 73 65 81 / Fax : 03 25 40 72 36

E-Mail : cdc.piney@wanadoo.fr

www.foretslacsterresenchampagne.fr



PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 06/09/2016

Le 6 septembre 2016 à 20H00, sous la présidence de Monsieur Olivier JACQUINET, s'est tenue une réunion du Conseil Communautaire à la salle des fêtes de Piney

Etaient présents :

ASSENCIERES : M. PINET ; M. THIENOT

AVANT LES RAMERUPT : M.MAILIER ; Mme GRADOS

BOUY-LUXEMBOURG : M. DEBOUY ; Mme ROBERT

BREVONNES : Mme FINELLO ; M. PREVOST

CHARMONT SOUS BARBUISE : M.NIVOIX

DOSCHES : Mme MORENO ; Mme PERROT

GERAUDOT : M.BERNARD ; M.MAILLY

LONGSOLS : M.WAGNON ; M.VOINCHET

LUYERES : M.CARRE ; MME CARETTE

MESNIL-SELLIERES : M.SECLIER

ONJON : M. CANOT ; M.PARIGAU

PINEY : M. DENORMANDIE ; M.RAPINAT ; Mme WIECZORECK

POUGY : M. PONCELET;

ROUILLY-SACEY : M.DYON ; M. MALATRAS

VAL D'AUZON; M.HOLLEBECQ ; M. JAILLIARD

Etaient absents :

Etaient excusés : M.MARTIN; M.MARY ; Mme BATTELIER ;

Monsieur THIENOT est élu secrétaire de séance. Monsieur le Maire accueille chaleureusement les membres du conseil

SITUATION DE TRESORERIE AU 06/092016 : 463 457.14€

RAPPORT n°1	Approbation du procès-verbal du dernier CC
--------------------	--

Il est présenté pour approbation aux membres du conseil le compte rendu du conseil communautaire du 08/06/2016

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

RAPPORT N° 2	POLE DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE
---------------------	----------------------------------

Lors du dernier conseil, il a été arrêté la prise de compétence par la CDC.

Développement de l'offre de soins et maintien des services à la population : « Construction et/ou acquisition d'un pôle de santé pluridisciplinaire ».

La date de démarrage des 3 mois de consultation des conseils municipaux a été fixée le 15 juin 2016. A ce jour, 5 communes ont transmis pour information leur délibération favorable à nos services.

Vendredi dernier, une réunion de la commission a permis de faire un point d'avancement sur les différentes étapes de cette nouvelle compétence.

Durant l'été, une personne s'est portée acquéreuse des 2 parcelles jouxtant le bâtiment situé rue du Tureau. La notaire a adressé le 16 juillet à la mairie de Piney le document relatif au Droit de Prémption Urbain (DPU). Une réunion a eu lieu entre les parties chez Me DAL FARRA. Le prix de vente est arrêté à 50 € le m² et la surface concernée est de 2 178m². Le coût global de cette opération s'élève à 113 539.06€ (frais de négociation 4 639.06€ inclus).

La commune de Piney exercera son DPU si la CDC s'engage à racheter ces deux parcelles. Afin de se positionner sur cette opération foncière, le Président propose que la CDC s'engage auprès de la commune de Piney pour accepter le rachat de ces deux parcelles aux mêmes conditions initiales d'acquisition. Il est proposé de mettre en place une convention avec l'association pour appuyer leur engagement vis-à-vis de la CDC. Madame PERROT aimerait connaître le nombre de professionnels de santé exerçant sur notre territoire.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
24	1	4

RAPPORT n° 3	Proposition de changement de fiscalité au 1 ^{er} janvier 2017
---------------------	--

La fiscalité actuelle de notre communauté est la fiscalité additionnelle. En cas de fusion, c'est la fiscalité la plus « intégrée » qui devient la règle.

La fiscalité professionnelle unique est mise en place dans deux intercommunalités à ce jour : Troyes et Soulaines. Au 1^{er} janvier 2017, les communautés de communes des Rivières (Vendeuvre sur Barse), Seine Barse (Lusigny sur Barse), Seine Melda Coteaux (Creny Saint Lyé), des portes du Pays d'Othe (Estissac), Bouilly Mogne Aumont changeront de fiscalité avec leur fusion avec des communautés FPU.

Elle permet la création d'attribution de compensation pour permettre un retour aux communes des recettes prélevées. Sous réserves de confirmation, la DGF par habitant est plus élevée avec ce type de fiscalité.

A la demande des conseillers, une réunion avec M. MARQUE, Trésorier a été organisée pour présenter les caractéristiques de ce mode de fiscalité. Il en ressort que le taux moyen pondéré est de **17,72 %**; La durée du lissage est de 5 ans au vue des écarts entre le taux le plus faible et le plus élevé.

Les entreprises de deux communes (Charmont sous Barbuise et Longsols) verront leur taux augmenter, les entreprises des 13 autres communes verront leur taux baisser.

Communes	Bases	Taux global 2016	Taux FPU 2021	Différence	Attribution de compensation (d'après le tableau de M. MARQUE) en euros
ASSENCIERES	43 300	18,46	17,72	-0,74	16 717
VAL D'AUZON	23 600	19,52	17,72	-1,8	10 712
AVANT LES RAMERUPT	4 500	19,32	17,72	-1,6	3 238
BOUY LUXEMBOURG	8 200	21,72	17,72	-4	5 341
BREYONNES	77 400	21,04	17,72	-3,32	36 244
CHARMONT	842 800	16,16	17,72	1,56	164 404
DOSCHES	19 000	20,83	17,72	-3,11	6 018
GERAUDOT	17 800	20,21	17,72	-2,49	7 748
LONGSOLS	29 000	17,05	17,72	0,67	7 432
LUYERES	260 300	18,88	17,72	-1,16	56 240
MESNIL SELLIERES	12 800	18,97	17,72	-1,25	4 811
ONJON	27 200	18,81	17,72	-1,09	8 706
PINEY	95 000	17,94	17,72	-0,22	81 790
POUGY	8 600	23,96	17,72	-6,24	2 064
ROUILLY SACEY	176 400	20,08	17,72	-2,36	47 910

Par ailleurs, la compétence « développement économique » est transférée intégralement au 1^{er} janvier 2017 aux communautés de communes. Ainsi, tout nouvel investissement relatif à l'activité économique sur le territoire de la CDC devra être financé par l'intercommunalité.

La mise en place de ce nouveau mode de fiscalité s'accompagne de la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Cette commission sera chargée de calculer les attributions de compensation versées par la CDC aux communes membres.

Afin de poursuivre ensemble le développement de notre territoire et des projets en cours et à venir, le Président propose d'opter pour la fiscalité professionnelle unique au 1^{er} janvier 2017.

Si le taux de FPU est figé pendant 5 ans, il n'en est pas de même pour les autres taxes dites « de ménage » qui restent libres de mouvement. Monsieur Dyon met en exergue l'esprit intercommunal : toute nouvelle entreprise qui s'installera sera bénéfique pour la collectivité et plus seulement pour une commune.

L'incidence de la DGF devrait être d'environ 11€ par habitant mais reste à confirmer.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	7

RAPPORT n° 4 PERSONNEL

Ouverture de postes :

Deux agents ont passé avec succès les épreuves d'examen professionnel de :

- Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, spécialité espaces verts
- Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe, spécialité restauration

Le président propose d'ouvrir ces deux postes au vu du changement de grade. Ils ne génèrent pas de dépenses supplémentaires et permettent de récompenser les efforts fournis lors de ces épreuves.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

MODIFICATION DE CONTRATS

ATSEM

Nous avons un agent en qualité d'ATSEM sur Luyères non titulaire en Contrat à Durée Déterminée, à temps non complet, depuis le 01/09/2010. La durée des CDD successifs totalisent 6 ans le 31/08/2016. Aussi, le renouvellement ne peut avoir lieu que dans le cadre d'un Contrat à Durée Indéterminée conformément aux dispositions de l'article 3-3 al3 et art 3-4 II de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale.

Le Président demande l'autorisation de renouveler le contrat de l'ATSEM dans le cadre d'un CDI à temps non complet (29h30).

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

RAPPORT n° 5 DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Il convient de régulariser certains comptes :

1/Mobilier et matériel de bureau et informatique (matériel et licences)

DI	OP13	CHAP 21	ART 2183	matériel informatique	+ 5 000.00	
DI	OP20	CHAP 20	ART 2051	concessions et licences	+ 3 500.00	
DI	OP 33	CHAP 23	ART 2313	Construction pôle onjon		- 8 500.00

2/ Investissement matériel : Lave-vaisselle, aire de jeux, matériel centres et écoles

DI	OP 21	CHAP21	ART 2184	Mobilier	+ 2 000.00	
DI	OP 33	CHAP 23	ART 2313	Construction pôle Onjon		- 2 000.00

3/ Pole scolaire Mesnil Sellières : Achat mobilier et équipement

DI	OP 25	CHAP 21	ART 2188	autres immobilisation corporelles	+ 5 000.00	
DI	OP 25	CHAP 23	ART 2313	construction pôle Onjon		- 5 000.00

3/ Classes modulaires Longsols : Assainissement, électricité, mobilier...

DI	OP32	CHAP 21	ART 2135	installation générale	+ 7 400.00	
DI	OP 33	CHAP 23	ART 2313	Construction pôle Onjon		- 7 400.00

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

RAPPORT n° 6 ADOPTION DES TARIFS DE LA CLIS DE VENDEVRE SUR BARSE

La mairie de Vendevre sur Barse nous facture les frais de scolarité de deux enfants en CLIS pour un montant de 809.00€ par enfant pour l'année 2015/2016, soit un montant total de 1 618.00€.

Elle nous demande de valider ces tarifs par délibération. Le calcul provient des frais de fonctionnement divisés par le nombre d'élèves.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

RAPPORT n°7	Conseil Communautaire : nouvelle composition
--------------------	--

En date du 3 août dernier, la préfecture a écrit à l'ensemble des communes membres pour nous informer que nous devons de nouveau délibérer sur un accord local de composition de notre conseil communautaire dans un délai de 2 mois à compter de l'événement rendant nécessaire le renouvellement du conseil municipal d'une des communes membres.

En l'espèce, Madame la Préfète a accepté le 22 juillet dernier la 4ème démission d'un conseiller municipal de Géraudot.

Après une longue explication préfectorale, il nous est rappelé que la composition amiable actuelle ne correspond pas aux nouvelles règles décrites dans l'article L 5211-6-1 du CGCT.

La procédure est la suivante :

- proposition d'une nouvelle composition
- réunion des conseils municipaux avant le 22 septembre (envoi de la délibération)
- si majorité qualifiée (2/3, 1/2) ou l'inverse, la préfecture prendra un nouvel arrêté fixant la composition du conseil.

Après avoir rencontré la préfecture, l'association des maires de l'Aube et adressé des courriels à l'AMF, il en ressort qu'un statu quo est impossible.

- 1- Nous ne pouvons plus siéger à 32 membres,
- 2- Notre volonté d'être au minimum 2 par commune devient impossible,
- 3- 11 communes se retrouvent avec un seul conseiller,
- 4- Seule modification possible avec un accord local, la commune de Piney aurait 5 sièges au lieu de 6 et Luyères conserverait 2 sièges.
- 5- Seule « leur »..., le CGCT prévoit un suppléant pour les communes n'ayant qu'un conseiller. Aussi, le conseiller communautaire est le maire et le suppléant est le suivant dans l'ordre du tableau, c'est à dire le (la) premier(e) adjoint(e).

La nouvelle composition s'établit comme suit :

Communes	AVANT	APRES	Différence	Accord local	Différence
ASSENCIERES	2	1	-1	1	
VAL D'AUZON	2	1	-1	1	
AVANT LES RAMERUPT	2	1	-1	1	
BOUY LUXEMBOURG	2	1	-1	1	
BRENONNES	2	3	1	3	
CHARMONT	3	4	1	4	
DOSCHES	2	1	-1	1	
GERAUDOT	2	1	-1	1	
LONGSOLS	2	1	-1	1	
LUYERES	2	1	-1	2	1
MESNIL SELLIERES	2	2	0	2	
ONJON	2	1	-1	1	
PINEY	3	6	3	5	-1
POUGY	2	1	-1	1	
ROUILLY SACEY	2	1	-1	1	

Aussi, Le Président propose de prendre position sur cette nouvelle composition de notre conseil communautaire avec la variante (Piney/Luyères).

Certains membres souhaitent ne pas répondre favorablement à cette demande, même si imposée par la loi. Le conseil adopte, à la majorité des membres présents, la proposition telle que présentée par la Préfecture, sans accord local.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
23	6	0

D'autre part, dans cette nouvelle composition, M. Pierre MALATRAS devient suppléant de M. Patrick DYON et ne peut plus conserver sa fonction de Vice-Président.

Les services rendus par notre collègue Pierre sont si nombreux qu'il n'est pas possible pour le Président de s'en séparer. En conséquence, il propose de nommer M. Pierre MALATRAS, Conseiller du Président, à titre bénévole et d'accepter que tous les frais de déplacements relatifs à cette fonction soient pris en charge par la communauté de communes.

Le conseil adopte, à l'unanimité des membres présents, la proposition telle que présentée par le Président.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

RAPPORT n°8	Compétence « Promotion du Tourisme » au 1 ^{er} janvier 2017
--------------------	--

Comme nous l'avions évoqué lors de précédentes réunions, la loi NOTRe transfère au 1^{er} janvier 2017 la compétence « Promotion du tourisme » aux intercommunalités.

La situation actuelle sur notre territoire est la présence d'un Office de Tourisme Intercommunal dont le siège est à la Maison du Parc (MDP) à Piney.

Depuis mars dernier, le PNRFO alerte les communes de communes sur l'échéance du 1^{er} janvier prochain. De nombreuses réunions ont eu lieu pour envisager les modalités de fonctionnement d'une structure qui organiserait la promotion du tourisme dans sa globalité sur un périmètre à définir.

Jeudi 25 août, une nouvelle rencontre a eu lieu à la MDP pour faire un point sur les avancées avec le Grand Troyes sur ce sujet et les points de vue des intercos.

Des points d'achoppement existent encore, en particulier dans le secteur de Brienne le Château. Certes, des questions sont encore sans réponse à ce jour, mais il semble indispensable de clarifier notre position sur cette compétence qui sera intercommunale dans moins de 4 mois.

Au vu des derniers échanges avec le PNRFO et de la nécessité de continuer la démarche collective sur la compétence « Office de Tourisme » avec la mise en place d'un Office de Pôle avec des Bureaux d'Informations Touristiques, le Président propose d'envoyer un signal positif à la sollicitation du PNRFO en émettant un avis favorable à la continuité de la démarche collective engagée depuis avril 2016.

Monsieur Carré aimerait avoir un coût budgétaire de cette prise de position pour savoir où cela nous mène, sachant que certaines CDC n'arrivent pas à se prononcer ou se positionner.

Le Conseil adopte, à l'unanimité des membres présents, la proposition telle que présentée par le Président.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29	0	0

RAPPORT n°9	Construction d'un multi-accueil petite enfance sur la commune de Charmont-sous-Barbuise
--------------------	---

Avec la chute des dotations de l'Etat et les dépenses prévisionnelles de fonctionnement de ce type d'équipement, le Conseil Communautaire avait suspendu le projet de construction de la crèche de Charmont.

Rappel

Pour la DGF (seule dotation de l'Etat pour la CDC)

2014 : 194 820€

2015 : 147 967€

2016 : 83 410€ soit une diminution de 111 410 € / 2014

Nous avons évoqué à la CAF les raisons de cette décision de suspension. Le 16 juin dernier, Mme la Présidente de la CAF entourée de ses collaborateurs est venue nous présenter un nouveau dispositif d'accompagnement des projets relatifs aux créations de multi-accueils.

Les soutiens financiers sur l'investissement sont plus élevés qu'auparavant et, surtout, les dépenses de fonctionnement font l'objet d'une prise en charge pour les 3 premières années.

Au vu des besoins potentiels validés par la CAF, de l'arrivée prochaine de militaires à Mailly le camp et de la nécessité de mailler notre territoire de ce service très apprécié par les nouvelles familles arrivant en milieu rural, le Président propose d'émettre un avis favorable à la construction d'un multi-accueil petite enfance sur la commune de Charmont-sous-Barbuise et de relancer le projet.

Le Conseil adopte, à l'unanimité des membres présents, la proposition telle que présentée par le Président.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
28	0	1

Rapport n° 10	SPL XDEMAT : Rapport de gestion du CA et augmentation de capital
----------------------	--

Suite aux réunions du Conseil d'administration du 15 mars et à l'Assemblée générale du 29 juin 2016, il est nécessaire, au regard de la réglementation, que chaque actionnaire de la société délibère sur deux thèmes : Le rapport de gestion du Conseil d'administration conformément aux articles L. 1524-5 et L.1531-1 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit son examen par l'assemblée délibérante de chaque actionnaire.

La proposition d'augmentation du capital social de la société pour permettre l'entrée d'un nouveau Département, à savoir la Meurthe-et-Moselle, conformément à l'article L. 1524-1 du Code général des collectivités territoriales, aux statuts de la société et au pacte d'actionnaires.

Cette augmentation du capital social est destinée à créer 1 000 actions nouvelles via un apport en numéraire de 15 500€ du Département de l'Aube pour lui permettre :

- De céder au Département de Meurthe-et-Moselle, le nombre d'actions nécessaires à son entrée au sein de la société
- Tout en conservant son statut d'actionnaire majoritaire conformément au principe posé par le pacte d'actionnaires.

Le Président propose d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration, le principe de l'augmentation du capital de la société SPL-XDEMAT et de lui donner pouvoir en tant que représentant de la collectivité à l'AG de la société pour voter cette augmentation de capital et les résolutions en découlant, lors de sa prochaine réunion.

Le Conseil adopte, à l'unanimité des membres présents, les propositions telles que présentées par le Président.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

Rapport n° 11	QUESTIONS DIVERSES
----------------------	--------------------

Point sur les bâtiments présentés par M. Pierre MALATRAS

1/ POLE SCOLAIRE DES 4 VILLAGES

L'entretien extérieur a été réalisé avant la rentrée. Les versements des subventions DETR sont toujours en attente.

2/CANTINE MATERNELLE DE PINEY

Les travaux sont en cours. Pas de problèmes particuliers à ce stade

Une demande de prêt auprès du crédit agricole a été faite pour un montant de 180 000.00€ sur 15 ans au taux fixe de 1.27%.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
29		

3/CLASSES MODULAIRES A LONGSOLS

Les modules ont été mis en place, l'assainissement réalisé et une clôture posée. La rentrée s'est passée sans trop de soucis. Le mobilier des classes de Pougy et de Bouy ont été transférés les 22 et 23 août dans les meilleures conditions. Les vidéoprojecteurs ont été installés. Quelques détails restent à régler dans les semaines à venir (mobilier, rangement,...)

Les NAP auront lieu dans la salle du conseil municipal et pour partie au 1^{er} étage de la mairie école de LONGSOLS. La sous-commission incendie et accessibilité a demandé des pièces complémentaires à la mairie de Longsols (plan des travaux, ...) et n'a pas encore statué.

4/POLE SCOLAIRE LONGSOLS-ONJON

Une rencontre a eu lieu sur les deux sites avec le CDHU le 8 juillet dernier. Après avoir reçu les pièces demandées, le CDHU fera un premier retour à la mi-septembre.

5/ FPIC

Voir documentation jointe

6/ Désherbage Thermique : Une invitation de la FREDON est distribuée pour des matinées techniques sur ce sujet.

7/ Prêt d'un minibus : Autorisation demandée par Monsieur Debouy d'utiliser le minibus de la CDC pour emmener des enfants de Bouy jusqu'à la RD pour prendre le bus du lycée.

Fin de réunion 23h20